

## Compte Rendu du CA de l'UL du 07/07/2020 par le SNPTES

Le CA débute à 9h10.

Procurations : 8.

### 1. Informations du Président

Président : accueil d'Elodie SOUAMA, représentante étudiante remplaçant Maël GALLAS.

Président : dernière séance pour Gilbert KRAUSENER, remercié pour sa présence et son rôle d'administrateur. Dernière séance également pour Christine ROIZARD, VP RH depuis 2012, mais qui restera à l'Université en tant que Professeur émérite.

Président : changements de configuration mairie/métropole aussi bien à Metz qu'à Nancy, mais également le long du sillon lorrain. Nous aurons donc de nouveaux représentants des collectivités à la rentrée.

Président : remaniement ministériel, mais qui ne change rien dans notre périmètre. Le MESRI reste un Ministère de plein exercice et conserve l'Innovation. Un certain nombre de dossiers en cours : LPPR, le gouvernement a choisi d'accélérer le traitement afin que les mesures soient inscrites dès 2021 dans le budget. Des mesures favorables (pas de recrutement inférieur à 2 SMIC pour les chercheurs/enseignants-chercheurs, de plus nombreux contrats doctoraux, notamment en SHS, un financement de la recherche passant fortement par l'ANR, une attractivité passant par des chaires de professeurs/chercheurs juniors). En termes d'ambition, c'est 5 Milliards d'€ à terme, mais le terme est lointain (10 ans). L'objectif d'arriver à 3% du PIB français ne sera pas forcément atteint. Parmi les critiques : cadencement de financements (de nombreux sont prévus au-delà de 2022), on a peu équilibré le rajout de moyens entre l'ANR (beaucoup) et les établissements (peu), les chaires de professeurs juniors peuvent être attractives, mais leur nombre est trop élevé, et le mécanisme pour devenir professeur titulaire est trop dérogatoire, la loi est une loi seulement pour la recherche, et pas aussi pour l'enseignement supérieur.

Président : le CPER devrait être cadencé comme prévu, i.e. débuter en 2021. Forte interrogation : comment se positionnera t'il par rapport au plan de relance annoncé et dévoilé sans doute à la rentrée. On a très peu d'idées sur la façon dont les choses vont se passer.

Président : bonnes nouvelles : réponse aux appels à projet SFRI (ORION et SIRIUS) retenus dans leur intégralité (respectivement 18,5 M€ sur 9 ans et 13,9 M€). L'UL a été très bien évaluée (parmi les 4 meilleurs sur 19 sites).

Président : nous ne fonctionnons pas encore de façon normale, cela dépend des sites, des personnels sont également en difficulté (groupes de parole mis en place), nous n'accueillons toujours pas les usagers, la prolongation des contrats doctoraux est toujours en question.

Une représentante BIATSS soulève le problème des CR des 2 derniers CA qui n'ont toujours pas été diffusés. C'est problématique.

VP CA : les relevés de décision ont été enrichis autant que faire se peut, mais rédiger des vrais CR sera très difficile, voire impossible.

Un représentant du Collège B constate que les CA ont été enregistrés, donc en termes de difficulté de transcription, il ne comprend pas l'argument.

VP CA : elle entend bien qu'on peut le faire, mais cela représenterait désormais une surcharge de travail très importante. A l'impossible, nul n'est tenu, même si on peut le regretter.

Président : on ne travaillait pas de façon normale, il ne faut pas l'oublier.

La représentante BIATSS précise que dans le PRA voté le 5 mai, on a acté le fait que les réunions étaient enregistrées pour que des CR soient rédigés.

Le représentant du Collège B se demande, puisque la source existe, pourquoi on ne peut pas la mettre à disposition.

La Secrétaire Générale de l'UL ajoute qu'on n'a pas fait le choix d'appliquer la règle de rédaction des CR aux Conseils Centraux car un arrêté sorti pendant l'état d'urgence nous permet de déroger à différentes règles, dont la transmission des CR. C'est le seul point dérogatoire qu'on a choisi d'appliquer.

## Enjeux stratégiques

### **2. Bilan "Lorraine Université d'Excellence" (LUE)**

VP International : la visite du comité international aura lieu le 23 septembre 2020, dans un cadre très rigide. Les auditions et arbitrages auront lieu en novembre, pour cadrage financier espéré en décembre. Actuellement, il nous faut rédiger en anglais la version 2 du dossier.

Notre évolution dans Shanghai thématique : comme la plupart des universités françaises voire européennes, nous avons baissé dans les classements, du fait de la pression très forte des universités asiatiques. Par exemple en génie des procédés, nous avons perdu 100 places en 4 ans, mais nous restons 1<sup>er</sup> français. Si on se compare à quelques universités de référence, comme c'est demandé dans le dossier (pour nous Strasbourg, Tohoku, Aachen, Karlsruhe, etc.) dans le domaine de l'ingénierie, on est parfois meilleurs, parfois moins bons, mais la comparaison se tient. En tout cas, notre positionnement dans l'ingénierie fait sens et présente de vrais atouts, elle est en particulier complémentaire de Strasbourg. Mais nous sommes trop légers en terme d'impact, même si notre bibliométrie est en forte progression.

Un représentant BIATSS demande comment la bibliométrie est mesurée dans le classement de Shanghai.

VP Recherche : on peut consulter la méthodologie sur le site du classement. En tout cas c'est bien un classement universitaire fait à partir des informations notamment du Web of Science (on n'a d'ailleurs pas d'informations particulières à fournir), et pas un classement réalisé par un/des média(s).

Le représentant de Metz Métropole précise que la Lorraine est faible en termes de recherche privée, c'est vrai, mais il faudrait nuancer (centre de recherche Arcelor Mittal par ex.). Il faut absolument insister sur le transfrontalier, qui est vraiment un point fort chez nous et unique en France/Europe. On doit aussi répéter que sans l'UL on n'en serait pas là aujourd'hui. Il faut montrer l'intérêt, notamment auprès des nouveaux élus des collectivités, pour tous les territoires, de cette université unique.

VP International : sur la recherche privée, c'est vrai. Mais globalement, à part quelques éléments, par rapport aux autres régions françaises, notre territoire est fortement composé de PME, il est difficile de les convaincre de l'intérêt des démarches de R&D. Sur le transfrontalier, oui, on va le dire, on a notamment mis en place une démarche d'économie circulaire qu'il faut mettre en avant. Quant aux métropoles, c'est vrai aussi d'autant que le jury souhaite rencontrer les représentants de celles-ci, même si le jury souhaite se concentrer surtout sur la Région.

Président : le jury souhaite avant tout bien voir le positionnement sur un certain nombre de raies brillantes, avec des points bien visibles sur la carte. Le transfrontalier n'est pas forcément leur préoccupation principale, ils veulent avant voir nos relations avec d'autres universités et avec les partenaires industriels.

Vote : 1 abstention, autres pour.

### **3. Cadrage du déroulement des opérations de rentrée et du 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2020-2021**

Président : depuis fin mai, début juin, nous sommes en interaction avec les Directeurs de composantes, les membres du Directoire, etc. Nous n'avons toujours pas la version 2 du cadrage du MESRI sur la situation sanitaire.

Les universités sont un lieu de brassage et d'essaimage fort. Par exemple, si on regarde les adresses fixes de nos étudiants, on recouvre toute la France. C'est bien le souci concernant la pandémie.

Le MESRI édicte 4 niveaux de fonctionnement :

- Tout confiné
- Niveau intermédiaire : pas d'étudiants, mais personnels présents
- Niveau de rentrée : retour au moins partiel des étudiants mais la pandémie est toujours présente donc des mesures sont à prendre
- Niveau pandémie jugulée : fonctionnement normal

Le document de cadrage date du 28 juin, mais des évolutions se font au jour le jour. Un équilibre est à trouver sachant que nous avons des spécificités (une école primaire essaime dans son quartier seulement) : on essaie d'accueillir le plus et le mieux les étudiants, mais dans le cadre de consignes toujours applicables à la rentrée : limiter le brassage des étudiants, respecter les distances de sécurité, etc. Des règles spécifiques s'appliquent par exemple pour les étudiants handicapés.

On va devoir condamner dans les amphithéâtres et grandes salles un siège sur deux. Un nettoyage méridien devrait être mis en place pour ne pas obliger à ce que le même groupe demeure dans la salle toute la journée. Il faut aussi organiser les circulations. Ainsi, en situation statique, les étudiants et enseignants ne sont pas obligés de porter un masque. Pour les TP, c'est compliqué de les faire pratiquer en individuel, car cela oblige à les repenser. On fournira donc des équipements aux étudiants (lunettes, gants, visières, masques, etc.) pour qu'il puissent interagir et que les TP puissent s'enchaîner.

Nous avons fait le choix (pas imposé) de fournir un kit (masques, gel hydro alcoolique) à chaque étudiant.

Les bibliothèques, SUAPS, piscines, etc. seront ouverts, les locaux associatifs également, mais on n'autorisera pas de « faire à manger » pour autrui.

Pour la recherche : activité normale, mais respect des gestes barrières. Des colloques de moins de 100 personnes pourront être autorisés.

Santé : embaucher plus d'étudiants pour favoriser un accueil personnalisé, et fournir des emplois à des étudiants ayant peut-être des difficultés à trouver un travail. Renforcement des possibilités de tester les étudiants. Récemment, un groupe d'étudiants a formé un cluster et plusieurs sont positifs au Covid-19 (ils ont passé ensemble des soirées, un week-end, etc.). C'est le genre de situation, avec éloignement potentiel d'un groupe d'étudiants, qu'on rencontrera certainement à la rentrée. Bref une rentrée prudente où on veut accueillir un maximum d'étudiants.

Un représentant du Collège B demande comment sont organisés les dépistages.

Président : ce n'est pas l'Université qui organise le dépistage (PCR), mais l'ARS et l'assurance maladie. On teste les personnes infectées et les contacts, puis les médecins décident de ce qui doit être fait. Rien ne garantit que les cas positifs soient protégés de façon sûre dans le futur.

Ce représentant considère qu'on pourrait tester tous les usagers/personnels afin qu'ils sachent quel est leur statut (positif/négatif) et puissent agir en conséquence.

VP CA : c'est du fichage, même sur la base du volontariat...

Ce représentant demande pourquoi on ne fait pas revenir tout le monde. Pourquoi envisager la procédure hybride présence/distance ? Pourquoi ne pas privilégier le dédoublement des séances ?

Président : si tout le monde revient, tout le monde doit porter un masque tout le temps ce que les étudiants ne souhaitent pas. Par ailleurs, tout prévoir à distance n'est pas non plus souhaité. En conséquence, le scénario hybride est privilégié. Ceci permet également de ne travailler que sur un seul scénario, ce qui est moins compliqué. On n'empêche pas les composantes qui le souhaitent/le peuvent de dédoubler.

Un représentant des personnalités extérieures demande si à certaines périodes, on a moins d'étudiants.

Président : oui, au deuxième semestre, mais on n'a pas encore de cadrage à cette distance.

Ce représentant ajoute qu'on pourrait avancer les stages, afin de faire en sorte que tous les étudiants ne soient jamais présents.

VP CA : qui dit stage dit accueil en entreprise, ce qui n'est pas évident. Par ailleurs, le stage s'inscrit dans un parcours pédagogique qui ne peut pas être forcément inversé facilement.

Un représentant du Collège B se demande si les lycéens sont censés être tous équipés en ordinateurs

Président : la plupart de ceux que nous allons accueillir, oui (80% sont dotés par la Région). Mais nous avons réalisé un gros investissement afin de pallier les manques. Nous avons doublé le parc de machines en prêt, nous allons organiser un recyclage des machines afin de l'augmenter encore. Nous avons choisi de centraliser l'achat des équipements de protection pour l'ensemble des personnels, ce qui est normal, mais également pour les étudiants, ce qui ne nous est pas imposé.

Vote : 2 contre, autres pour.

#### **4. Cadrage du Budget Rectificatif 2020 - n° 1 : constitution du Fonds de solidarité**

VP CA : mise à jour des données : on a au moins 9 M€ de baisse des charges de fonctionnement (déplacements, missions, prestations extérieures, achats de fournitures, etc.). Mais des dépenses imprévues (équipements des personnels et étudiants, des locaux, captation, prolongation des contrats, etc.) apparaissent. Par ailleurs, on a de fortes incertitudes sur le budget 2021 : diminution des recettes contractuelles, potentielles dépenses supplémentaires, Glissement Vieillesse Technologie (GVT), etc. Mais on n'aura plus de poste de réduction des dépenses.

Il nous faut donc maîtriser nos dépenses futures, et réorienter nos moyens vers de nouvelles dépenses (par exemple les missions). D'où l'idée de constituer un fonds de solidarité de 4,8 M€ sur des dépenses non réalisées, qui sont essentiellement du fonctionnement qu'on ne peut pas reporter, contrairement à l'investissement.

Une représentante du Collège A trouve qu'en tant que tel, le point est une bonne chose. Les documents sont extrêmement bien rédigés.

Une représentante du Collège note que le déficit 2020 est prévu à 1,2 M€, à rapporter au fonds de solidarité de 4,8 M€, comment les 2 chiffres s'articulent-ils ? Ce fonds est-il glissant ?

VP CA : non il n'est pas glissant, il va être utilisé dès 2020. Il faudrait sortir positifs sur 2020 afin de nous donner un peu de marges en 2021, qui sera une année compliquée.

Président : l'Etat va a priori nous autoriser à constituer des stocks de matériels de protection, ce qui sera possible grâce à ce fonds.

Vote : unanimité pour.

## 5. Orientations budgétaires 2021

VP CA : le calendrier des opérations a été perturbé par la crise sanitaire, qui a par ailleurs engendré de fortes incertitudes. Bref, ce n'était pas simple.

Résultat positif de 2020 : certes mais faible. Par ailleurs, la Capacité d'Auto Financement (CAF) baisse de 2,2 M€, certaines recettes ne seront pas retrouvées, l'enveloppe EMEB (Entretien Maintenance Exploitation des Bâtiments) a été dépassée, le GVT n'est pas financé par l'Etat (2,6 M€ à trouver chaque année à partir de 2019), et donc notre trajectoire n'est pas bonne. En projection, en 2022 on pourrait se retrouver avec un déficit de près de 8 M€.

Au CA du 10 mars 2020, les propositions faites étaient d'avoir une cible de CAF à 15 M€, donc globalement un résultat positif de 4 M€. Ce qui était compliqué le devient encore plus avec la crise sanitaire.

Nos 2 défis majeurs pour 2021 :

- Crise Covid : baisse des recettes, nouvelles dépenses à financer. Risques sur l'emploi contractuel et la croissance de l'établissement. Cela reste relativement ponctuel.
- Trajectoire financière : dégradation durable (EMEB, GVT). Nous souhaitons avoir une trajectoire prudente (retour à l'équilibre en 2023), et recherchons l'équilibre entre action de fond (effets à moyen/long terme) et les économies (court terme).

La double posture mise en œuvre consiste à soutenir l'activité (donc pas de réduction drastique des dotations aux Pôles Scientifiques et Collégiums), donc en puisant dans les réserves de l'établissement, et en parallèle à maîtriser notre trajectoire plus fermement que prévu avant la crise. On peut clairement imaginer que le budget 2021 sera négatif.

Une représentante du Collège A se demande si nous allons atteindre la limite basse du nombre de jours décaissables

Directeur DBF : ça va encore pour le moment.

Un représentant du Collège B souhaite savoir ce que veut dire maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

VP CA : pas de restriction sur les dotations de fonctionnement. Pour ce qui concerne les emplois, les effets ne sont pas à court terme. La politique de report des publications se fera au plus juste.

Votre représentant s'interroge sur les effets des projets ORION et SIRIUS voire LUE si pérennisés. Sont-ils positifs, neutres ou négatifs si on induit de nouvelles dépenses seulement partiellement financées ?



VP CA : ORION et SIRIUS sont neutres, voire permettent de soulager un peu les dépenses de l'établissement en permettant de la substitution de dépenses.

Président : pour LUE aussi, on peut espérer un effet un peu positif. En revanche il faut faire attention dans le cas des CPER ou plans de relance si on oublie d'environner les investissements.

Président : faire attention aux EMEB, qui peuvent être une bombe pire que le GVT à long terme (coût des fluides croissant, bâtiments qui sont souvent des passoires thermiques, etc.). Les programmes de rénovation, la réflexion sur l'utilisation des bâtiments, sont des pistes d'économies (ou de non dépenses supplémentaires) intéressants.

Le représentant de Metz Métropole juge qu'il faut être plus volontaires pour aller chercher des financements extérieurs, par exemple dans le cadre du programme Business Act.

VP Recherche : on n'a pas été sollicités sur Business Act, mais sur le Plan de Rebond.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

### **Affaires Financières**

#### **6. Allocation des moyens 2021 aux Pôles Scientifiques, aux Collégiums et aux Directions Opérationnelles**

VP CA : pas d'économies sur les dotations, l'Établissement puise dans ses réserves. Entre 0,5 et 1 M€ sont envisagés sur la campagne 2021, mais le choix définitif ne se fera qu'en fin 2020. Le financement des EMEB se ferait par le modèle économique, i.e. le taux de prélèvement.

Un représentant du Collège B souhaite savoir comment on choisit une priorité de recherche dans un profil d'enseignant-chercheur en cas de conflit

VP CA : c'est in fine le CS qui décide, en fonction des priorités de site.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

#### **7. Conditions de remboursement de certains frais exposés par les étudiants de l'Université de Lorraine ou par les tiers sur la période de l'état d'urgence sanitaire**

#### **8. Adaptation des modalités de mise en œuvre du programme "LUE Graduate School" sur l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

Vote sur les points 7 et 8 : unanimité pour.

### **Vie Institutionnelle**

#### **9. Désignation de la Vice-présidente chargée des Ressources Humaines et des Conditions de Travail**

Président : a sollicité Myriam DORIAT-DUBAN pour reprendre le poste de VP RH. Elle est chargée de mission associée à Christine ROIZARD depuis la mi-mai. Elle deviendra, si élue, VP RH au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Myriam DORIAT-DUBAN est actuellement Directrice du Pôle Scientifique SJPEG, fonction non cumulable avec le poste de VP RH.

Vote : unanimité pour.

### **10. Principe de l'intégration organique de l'école de sages-femmes à l'UFR-Faculté de Médecine de Nancy**

DGS Adjoint : mouvement large d'universitarisation des professions de santé (inscription dans l'architecture LMD, place accrue de l'Université dans ces formations, permettre des carrières universitaires aux formateurs). L'intégration peut prendre 2 formes : intégration fonctionnelle (les structures gardent la personnalité juridique, le budget, etc.) et intégration organique (intégration complète et choix fait ici, après plusieurs années d'intégration fonctionnelle).

On aura création à la Faculté de Médecine de Nancy d'un département interne de maïeutique.

Une représentante étudiante demande si la même chose est prévue à Metz.

Président : pour le moment, pas de volonté, mais si cela se fait on aura bien 2 formations et pas une formation bi-site.

Un représentant du Collège B considère que l'Ecole de sages-femmes de Metz a toujours été partie prenante dans une intégration à l'UL. Ne risque t'on pas de créer des parcours à 2 vitesses ?

Président : sur les contenus, les 2 écoles travaillent déjà ensemble. Sur l'intégration organique, le CHR de Metz n'est pas favorable à ce que l'UL soit opérateur. C'est un peu compliqué entre un opérateur CHU, un diplôme délivré par l'université et un financement région.

Un autre représentant du Collège B s'interroge sur les types d'emplois des personnels ? Les supports seront-ils intégrés à l'UL ?

Président : il y a des titulaires et des CDI. Il ne devrait pas y avoir de problèmes pour les intégrer. Mais on reviendra vers le CT et le CA quand on sera prêt, dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

### **Formation & Insertion Professionnelle**

#### **11. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2020-2021**

Vote : 2 contre, 1 abstention, autres pour.

#### **12. Frais des écoles d'ingénieurs applicables aux candidats 2020**

#### **13. Montant des droits universitaires – répartition 2020-2021**

#### **14. Montant des droits universitaires – taux applicables 2020-2021**

**15. Tarification des certifications 2020-2021****16. Demandes d'ouverture de formations en alternance****17. Création du Diplôme d'Université (DU) Environnement des Affaires****18. Création du Diplôme d'Université (DU) Périnatalité, Pleine Conscience et Prévention****19. Création du Diplôme d'Université (DU) Résilience par l'Entrepreneuriat dans les Écosystèmes Territoriaux****20. Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Criminologie****21. Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Performance en Industrie Laitière**

Vote groupé sur les points 12 à 21 : 1 abstention, autres pour.

**Ressources Humaines****22. Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité**

VP RH : avec la loi de transformation de la fonction publique, les CPE perdent leurs prérogatives en termes de mobilité et d'avancement des personnels BIATSS. Cela est remplacé par des lignes directrices de gestion (LDG). Ici on traite de la mobilité, le prochain point sera sur les carrières.

Les LDG s'inscrivent dans les principes de celles du MESRI mais avec des adaptations locales, une inscription dans le cadre de la GPEC UL, en permettant un accompagnement individuel des personnels.

DRH : les LDG sont pluriannuelles (3 ans) mais il est prévu de faire un point au bout d'un an après la mise en place.

Vote : 3 abstentions, autres pour.

**23. Prolongation du dispositif expérimental des primes d'intéressement BIATSS au titre de l'exercice budgétaire 2020**

Président : même dispositif que 2019 ou 2018. Nous n'avons pas pu travailler sur le nouveau dispositif (CIA) du fait de la crise du Covid-19.

D'ailleurs, des primes Covid-19 ont été prévues par le gouvernement, nous avons reçu la circulaire la semaine dernière. Du fait que cette prime est défiscalisée, il faut à notre sens une délibération du CA, qui sera votée, après discussion au CT, en septembre, pour un versement en octobre.



Vote : 3 contre, 2 abstentions, autres pour.

*Votre représentant s'est prononcé contre le dispositif de prime d'intéressement, comme tous les ans. Comme nous l'avons déjà dit et répété, il est maintenant clair avec le recul que cette prime induit une politique inégalitaire entre les personnels de l'UL basée sur les moyens et une vision catégorielle différente entre les structures. Doit-on comprendre que les personnels des laboratoires sont sensiblement moins investis (% des personnels touchant la prime moins important) ou que ceux des Directions sont moins méritants (prime moyenne plus faible) ? Le SNPTES ne le pense pas !*

*Les recommandations données par le Président semblent restées lettre morte. On continue à cumuler cette prime avec d'autres primes fonctions et le % de personnels de Cat C touchant cette prime se stabilise contrairement au Cat B et A.*

**24. Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS de la filière médicale des Services Interuniversitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) et Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

**25. Campagnes d'avancement des personnels contractuels BIATSS de la filière médico-sociale – détermination des volumes de promotions offerts**

**26. Décision en vue de l'application du « forfait mobilités durables »**

Secrétaire Générale UL : un décret de 2020 propose le remboursement de frais de mobilité dans le cadre des trajets domicile travail de personnels utilisant des moyens de déplacement durable. Il nécessite une délibération du CA. Un montant forfaitaire est versé a posteriori avec contrôle déclaratif (attestation sur l'honneur). Le dispositif, sauf en 2020, n'est pas cumulable avec la prise en charge d'un abonnement de transport en commun.

Vote groupé sur les points 24 à 26 : unanimité pour.

### **Recherche & Valorisation**

**27. Principe d'acquittement des droits de scolarité dus par les doctorants appelés à soutenir leurs travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 28 février 2021**

Vote : unanimité pour.

### **Vie Universitaire**

**28. Contribution Vie Étudiante et de Campus :**

- a) Adaptation de la répartition 2020
- b) Adaptation des critères FSDIE 2020
- c) Attribution de financements dans le cadre de l'Appel à Idées – 2eme session de 2020
- d) Attribution de subventions au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 2<sup>eme</sup> session de 2020

VP CVU : la répartition initiale votée pour la CVEC avant la crise doit être revue suite à cette dernière. Au 3 juillet, plus de 505 k€ ont été attribués comme aide exceptionnelle ou à travers le CA étudiant. Les besoins de financement pour la rentrée 2020 (cf. point 3 : financement d'emplois étudiants supplémentaires, achat de PC, renforts en santé, équipements de protection, etc.) s'élèvent à 917 k€, avec un financement sur la CVEC de 648,5 k€.

Vote : unanimité pour sur les 4 points a, b, c, d.

### **International**

**29. Forfaits d'aide financière a la mobilité internationale des étudiants de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) inscrits en Master MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation)**

**30. Versement d'aides exceptionnelles par l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) aux étudiants dans le cadre de l'annulation de leur stage ou de leur retour prématuré**

Vote groupé sur les points 29 et 30 : unanimité pour.

**31. Modalités d'accueil des étudiants du Master conjoint Erasmus Mundus GENIAL**

Vote : unanimité pour.

### **Patrimoine Immobilier**

**32. Déclaration d'inutilité publique et restitution à l'État (DDFIP 88) du bien immobilier dénommé « site BLANCK », sis, 2 Avenue Pierre Blanck à Epinal (88)**

Vote : unanimité pour.

### **Question diverse**

Demande de FEDELOR sur le vote d'une motion concernant les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Président : on devra prendre une délibération cette année, mais il faudrait qu'on détermine exactement notre capacité d'exemption, puis qu'on vote l'exemption automatique pour les étudiants venant de pays avec lesquels nous avons passé des conventions, etc. Propose qu'on reporte ce point à la rentrée.

Fin du CA : 15h55

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs